

Bulletin trimestriel de la Fédération Syndicale Unitaire des Côtes-d'Armor

n° 70 - juin 2021

Déposé le 30 juin 2021

A distribuer avant le 5 juillet 2021

SITE DE DEPOT

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## Édito

### Jusqu'au dernier

Une fois n'est pas coutume mais de temps en temps il est nécessaire de mettre les points sur les « i » et même d'enfoncer des portes entrouvertes.

Notre classe politique, dans son ensemble, est en train de pratiquer un « greenwashing » permanent des vieilles pratiques qui n'ont rien d'écologique. Il ne suffit pas de prétendre que l'électricité nucléaire est « décarbonée » et que les éoliennes sont « anti-écologiques » pour que ce soit vrai. La pensée magique ne vaut que pour les enfants ou les croyant·es, pas pour les citoyen·nes.

Alors, que croire dans ce fatras d'annonces et de promesses toutes prétendument plus vertes les unes que les autres ?

Il n'est pas simple de faire la part des choses parce que, comme dans tout système complexe, les interactions entre l'espèce humaine et son environnement ont toujours été compliquées (même chez la tribu la plus intégrée dans la forêt amazonienne, les humains ont une activité qui n'est pas neutre vis à vis des écosystèmes).

Alors quoi ? On retient sa respiration ? On vend sa bagnole ? On arrête toute activité ? On arrête de vivre ?

Evidemment non. Pour autant, que penser d'un système où les maîtres mots restent l'économie, la croissance et la consommation ?

Il faut dire que les études sur l'impact environnemental des activités humaines ne manquent pas et elles vont toutes dans le même sens, à savoir, que la nature crève de notre avidité. Alors, les mesures vraiment écologiques et qui ont une chance d'avoir un effet sont celles qui se basent sur la sobriété, sur les « low tech », sur la réduction drastique des gadgets à obsolescence programmée et sur la prise de conscience de chacun, dont les politiques, qu'il est insensé de croire que l'on va pouvoir indéfiniment faire croître l'humanité et en assurer les besoins. Dans les années 70, on se moquait gentiment des « René Dumont » de service qui alertaient déjà sur le fait que les besoins essentiels des humains, comme l'eau potable, finiraient pas être insatisfaits.

Il serait temps de prôner une lecture profane des conflits pour dessiller les yeux de nos concitoyen·nes sur des enjeux géopolitiques majeurs. Pourquoi le Moyen-Orient est-il autant traversé par des soubresauts belliqueux ? Regardez ce qui y est abondant mais rare pour les autres, regardez ce qui y est rare mais abondant ailleurs : pétrole, eau... La religion ou l'ethnicité ne sont souvent que des habillages pour masquer des enjeux bien plus vitaux.

Alors, demandons à nos futur·es élu·es de prendre conscience des besoins de chacun·e et des services (eau, air, sol, pollinisation...) encore, pour un temps, offerts par la nature.

Poussons-les aux fesses pour qu'ils et elles prennent les mesures nécessaires à la préservation de ces services écosystémiques car sinon, comme les rhinocéros blancs il y a quelques jours, nous disparaîtrons, jusqu'au dernier.

Saint-Brieuc, le 29 juin 2021  
Olivier Debretagne  
Secrétaire départemental

Édito  
Page 1

Rentrée 2021  
Page 2

La Commune et  
l'école  
Pages 3 et 4

Stage FSU 22 secteur  
Femmes  
Page 5

Les « risques du  
métier »  
Page 6

## **U.** Rentrée 2021 dans le second degré : péril en la demeure !

**L**a saignée se poursuit : ce sont 21 postes d'enseignants qui seront supprimés à la rentrée (120 emplois en moins depuis 3 ans), alors que parallèlement les effectifs dans les classes s'alourdissent. Les établissements scolaires en zone rurale seront particulièrement impactés comme les collèges de Callac et de Rostrenen.

Ce n'est pas le volant d'heures supplémentaires imposées aux enseignants, censé compenser ces retraits d'emplois, qui va améliorer les conditions d'études des élèves. Ce choix politique pèse lourdement sur le métier et les collègues terminent l'année scolaire épuisés physiquement et moralement.

Les personnels de l'Éducation Nationale sont malmenés en cette période de crise sanitaire : scandale des masques défectueux, absence de priorité pour la vaccination, arrivée tardive et en nombre insuffisant des auto-tests.

Ils ont dû faire face aussi à la mise en application chaotique du protocole sanitaire dans leurs établissements et ont souffert d'un pilotage à vue de l'organisation pédagogique. Dans les lycées, le développement du contrôle continu et le maintien du Grand Oral, véritable « totem d'immunité » pour Blanquer vont accentuer les inégalités entre les établissements scolaires et les élèves. Se développent aussi les pressions diverses à l'encontre des enseignants, tant l'enjeu de Parcoursup pèse.

Le SNES-FSU rappelle son attachement à un baccalauréat composé d'épreuves nationales anonymes et terminales.

Les conclusions du Grenelle de l'Éducation ne sont guère rassurantes et augurent d'une dégradation du statut et des conditions d'exercice du métier mais sans la « revalorisation historique » promise par le gouvernement, alors que le pouvoir d'achat est en contante régression.

**Le SNES-FSU exige toujours un véritable plan d'urgence pour le Service public d'éducation à la hauteur des besoins pour une école au service de la réussite de tous les élèves.**

*Catherine Flant et Christian Kervoelen*

## Rentrée 2021 dans le 1er degré

### **L'école publique est trop coûteuse pour la Macronie !**

**L**a dotation ministérielle de zéro poste pour l'académie a été déclinée en dotation négative pour les écoles publiques de notre département : retrait de 5 postes décidé en février dernier, « atténué » en 4 postes supprimés grâce à l'abondement dû à la création d'une nouvelle unité maternelle autisme (UEMA).

En février, la direction académique considérait que le nombre moyen d'élèves par classe diminuait en zone rurale comme en zone urbaine, d'où la décision de fermer 32 classes et donc d'augmenter la moyenne des effectifs !

Pourtant, la crise sanitaire avait déjà commencé et ses suites étaient facilement prévisibles. La profession les a vécues au quotidien : pas assez de distanciation, une situation du remplacement catastrophique, plus d'une centaine de classes fermées pour cause de présence de cas positifs ou de remplacements non assurés.

Comment prétendre alors que les élèves sont en nombre insuffisant et les enseignants face à une classe trop nombreux, sachant que d'une façon totalement inédite dans l'enseignement primaire public des Côtes-d'Armor, la DSDEN a recruté environ 45 contractuel·les non enseignant·es depuis septembre ?

### **La contractualisation comme variable d'ajustement**

Nous, syndiqué·es FSU, connaissons le projet politique au fondement de la loi de transformation de la Fonction publique : attaque contre le statut, réduction du nombre d'agent·es, isolement face à l'employeur, destruction du dialogue social et individualisation des parcours professionnels. Notre fédération revendique la suppression de cette loi néfaste pour les personnels et les usager·es.

S'agissant de l'enseignement, c'est aussi une attaque directe contre l'École publique avec une réforme de la formation

initiale déjà adoptée s'inscrivant dans la même logique, au risque d'un fort recul de l'attractivité du métier.

Sous prétexte de « professionnalisation » et de démocratisation de son accès, des étudiant·es contractuel·les de master 2 exerceront dès la prochaine année scolaire à tiers temps en classe, rémunérés 664€ net par mois !

Ils et elles seront utilisé·es comme moyens d'enseignement pour assurer les décharges des collègue en charge d'une direction d'école (qui pour certain·es seront considéré·es comme tuteurs et royalement rémunérés 600 € par an).

**Il s'agira alors pour ces étudiant·es de Master 2 d'enseigner, de préparer leur master et le concours de recrutement des professeurs des écoles, tout ça la même année.** En effet, leur stagiarisation et leur titularisation seront reculées d'un an, ce système privant au passage les futur·es débutant·es d'un an d'ancienneté dans l'éducation nationale.

Bien pratique en cas d'échec pour créer et grossir chaque année un vivier de contractuel·les précaires, réduisant à terme le nombre d'enseignant·es titulaires.

La boucle ultra-libérale est bouclée ! Pour 2021-2022, la direction académique du 22 a recruté 45 étudiant·es contractuel·les en alternance. Quoi qu'il en soit, le SNUipp-FSU agira pour obtenir les meilleures conditions d'accueil et de formation possibles de nos futur·es collègues, et au-delà pour la titularisation de tou·tes les actuel·les et futurs contractuel·les enseignant·es du 1er degré, de la même manière qu'il revendique la création d'un métier statutaire pour les contractuel·les accompagnant·es d'élève en situation de handicap.

*Stéphane Chiarelli*

*Secrétaire départemental du SNUipp-FSU 22*

## **U.** Mardi 1er juin 2021, la FSU 22 organisait un stage de formation syndicale, à la Maison des Femmes, de Saint-Brieuc.

**A**près quelques hésitations, nous avons privilégié le contact et le dialogue en organisant le stage en présentiel sur le thème : violences sexistes et sexuelles, reconnaître, signaler, accompagner.

En matinée, Virginie Parot, FSU 22 et #NousToutes, a proposé une définition des violences sexistes et sexuelles.

Puis, Ludivine Debacq, de la FSU nationale, a décortiqué pour nous le cadre administratif et explicité les positions et combats des syndicats de la FSU concernant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la Fonction publique.

Les disparités entre les différents secteurs de la Fonction publique sont déplorables ...

L'après-midi a été consacrée aux ressources locales pour (s')informer, recueillir, accompagner.

Marie Boivin, juriste au Cidff, Marion Millo du Planning familial et Rachel Tisserand d'Adaléa sont intervenues.

Enfin, la Maison des Femmes 22 et son centre de ressources documentaires ont été présentés aux stagiaires.

### **À noter :**

D'autres stages seront proposés dès l'année 2021-2022 par le secteur Femmes. L'un d'eux sera plus spécifiquement à destination des personnels de l'Éducation nationale.

Des rassemblements et manifestations seront, comme chaque année, organisés autour des dates du 25 novembre et du 8 mars.

Celles et ceux qui souhaitent s'investir un peu, beaucoup, voire passionnément dans l'organisation de ces journées peuvent d'ores et déjà s'adresser à la FSU 22 ou au SNUipp-FSU 22 !

**À lire sur nos sites :** le livret FSU contre les violences faites aux femmes.

*Alexandra Jeammet*

*Initiatrice du Secteur Femmes de la FSU 22*



**L**e 28 janvier 2021, Patricia Pasquion, conseillère à Pôle Emploi, se rend dans son agence de Valence dans la Drôme pour faire son travail au service des demandeurs-euses d'emploi et des entreprises. Elle s'apprête, comme chaque jour, à recevoir ce public de femmes et d'hommes en recherche d'emploi, avec des problématiques très diverses, des situations familiales et financières compliquées, parfois dramatiques. De même que ses collègues, elle espère, à son niveau et modestement, contribuer à améliorer des situations de tendues, angoissantes pour toutes ces personnes, avec des moyens d'actions et des solutions qui sont ce qu'ils sont et des réponses pas toujours adaptées, pas

dans les établissements régionaux de Pôle Emploi. Toutes les régions sauf une, Bourgogne-Franche-Comté, décident de suspendre les CSE et de les reporter à une date ultérieure. En BFC, plusieurs organisations syndicales dont le SNU Pôle emploi décident de quitter la séance mais d'autres, dont la CFDT, proposent de continuer !

Très rapidement, la direction générale de Pôle Emploi, relayée par les directions régionales, s'emploie à démontrer son absence de responsabilité dans ce drame et à mettre en garde les représentant-es du personnel ainsi que les organisations syndicales qui « profiteraient » de ce drame pour mettre en avant leur idéologie et/ou leurs discours politiques !

Pas question de remettre en cause la politique de l'emploi et de l'indemnisation des demandeurs-euses d'emploi. Cette même direction se permet même de dire qu'il ne faut pas tirer de conclusions hâtives alors que l'enquête est en cours tout en disant qu'il s'agit de l'acte d'un déséquilibré et que cet acte n'a rien à voir avec sa situation de demandeur d'emploi, bien soutenue par certaines organisations syndicales, toujours les mêmes.

Certes, il ne résidait plus dans la région depuis longtemps et il semblerait qu'il s'en est pris par hasard à cette collègue qui se trouvait au mauvais endroit au mauvais moment.

Cependant et même si nous n'en connaissons pas la cause réelle avec certitude, il avait connu plusieurs licenciements au cours des 10 dernières années, était en ASS (allocation de solidarité spécifique, un des minimas sociaux) et donc en précarité depuis un certain temps.

Et puis, cette notion de mauvais endroit au mauvais moment est-elle acceptable lorsque l'on exerce son métier au service des autres ? Patricia, en signant son contrat de travail avec Pôle Emploi, était-elle censée accepter ce genre de risque qui peut, hélas, être

inhérent à certains métiers mais certainement pas à celui de conseillère à Pôle Emploi ou d'enseignant-e ?

Depuis longtemps nous alertons nos interlocuteurs-trices de la direction générale et des directions régionales sur l'effet de leurs décisions en matière d'accompagnement des demandeurs-euses d'emploi, de l'indemnisation mais également de l'organisation du travail et de l'évolution de nos activités vers la dématérialisation à outrance. Les fiches de signalement pour agressions et menaces, le plus souvent verbales, ont fait un bond en avant depuis 2019. Le 1er volet du décret sur la nouvelle assurance chômage date de novembre 2019.

De conseiller-es à l'emploi spécialisés dans l'intermédiation, nous sommes passés à opérateurs-trices de saisie et prescripteurs-trices de prestations via une logique de chiffres et d'objectifs.

### **En attendant, une femme est morte !**

Elle a été enlevée, de manière abjecte et ultra violente, à l'affection des siens, sous les yeux horrifiés de ses collègues sur son lieu de travail !

Est-elle une victime collatérale d'un système totalement déshumanisé ou juste malchanceuse d'avoir croisé la route d'un déséquilibré ou d'un être lui-même brisé ?

L'enquête, pour la mémoire de Patricia et pour ses proches, devrait pouvoir l'établir mais peut-on y croire ?

Ce qui pourrait arriver de pire et la tuer une 2e fois ce serait que tout cela se conclut par :

**« Pas de chance, ce sont les risques du métier ! ».**

*Yannick Jeusset  
SNU Pôle emploi*

**forcément immédiates voire pas de réponses du tout. C'est le lot quotidien mais avec ses collègues elle s'accroche pour rendre ce service, hélas de plus en plus souvent dans des conditions dégradées : il faut prioriser.**

Ce jour-là, peu après avoir commencé sa journée, tout va s'arrêter, sa journée et sa vie, brutalement, dramatiquement, horriblement et injustement.

Un demandeur d'emploi va sortir une arme et lui tirer dessus, la blessant mortellement, avant d'aller tuer une autre personne à quelques kilomètres dans une entreprise où il avait travaillé.

On ne sait toujours pas les motivations de cet homme, l'enquête est en cours et il n'a pas livré grand-chose aux enquêteurs pour le moment semble-t-il. Ce 28 janvier est une journée de CSE

**Cher·e collègue, pense à te resyndiquer en 2021-2022 pour pouvoir participer au vote, au congrès départemental et soutenir l'action de ton syndicat FSU.**